La Norville

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

OBJET : Rectification d'une erreur matérielle affectant la délibération n° 2025-35 du 23 juin 2025 – Déclassement et désaffectation d'une partie du chemin rural Grand Pigoreau – Correction de la référence cadastrale de la parcelle acquéreuse (« section AC n° 1367 » au lieu de « section AB n° 1367 »)

Je soussignée, Fabienne LEGUICHER, Maire de la commune de La Norville (Essonne),

CERTIFIE que :

Par délibération n° 2025-35 du 23 juin 2025, reçue en Préfecture le 17 juillet 2025, le Conseil Municipal de La Norville a décidé du déclassement et de la désaffectation d'une partie du chemin rural dit « Grand Pigoreau », en vue de la cession d'une emprise nécessaire au projet de construction porté par les propriétaires de la parcelle cadastrée.

Cette délibération mentionne, dans son deuxième considérant, la parcelle cadastrée « section AC n° 1367 ».

Or, il s'agit d'une erreur purement matérielle de saisie : la parcelle concernée par le projet de construction et par la présente procédure de déclassement est en réalité cadastrée section AB n° 1367, et non section AC n° 1367.

Cette erreur de référence cadastrale n'affecte ni l'objet, ni le sens, ni la portée de la délibération n° 2025-35 du 23 juin 2025, laquelle demeure inchangée dans l'ensemble de ses autres dispositions et continue de produire tous ses effets juridiques.

IL EST DONC CERTIFIÉ qu'il convient de lire, dans la délibération n° 2025-35 du 23 juin 2025 :

« section AB n° 1367 »

en lieu et place de :

~~« section AC n° 1367 »~~

Le présent certificat administratif est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à La Norville, le 17 septembre 2026

Le Maire,
Fabienne LEGUICHER

MAIRIE DE LA NORVILLE (Essonne)

REÇU EN PREFECTURE
le 21/09/2026
Application agréée E-legalite.com
21_RP-091-219104577-20260917-DEL25_35_1-

La Norville

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2025

DÉLIBERATION n° 2025-35 du 23 juin 2025
OBJET : URBANISME – Déclassement et désaffectation d'une partie du chemin rural Grand Pigoreau

Nombre de conseillers en exercice : **23** Présents et représentés : 17 Absent(s) excusé(s) : 6 Date de la convocation : **18 juin 2025** Date d'envoi des documents : 18 juin 2025 *(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)*	L'An deux mille vingt-cinq le 23 juin, à 20h30, le Conseil Municipal de LA NORVILLE dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, Salle des Mariages, sous la Présidence de Madame LEGUICHER Fabienne, Maire. **ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames, Messieurs LEGUICHER Fabienne, KLEIN Jérémie, LABBE Benoit, de CORDIER MELE Clothilde, MARIOLLE Mathieu, TREMBLAY Nathalie, POULIN Jean-Claude, PERNEL Danielle, GUAFFI Gilles, ESNAULT Nadia, LAMIRAULT Philippe, DEMARQUE Michael, NAZI Nadia **ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : Mme COLAS donne pouvoir à M. KLEIN, M. SOULLARD donne pouvoir à Mme PERNEL, M. GIROLET donne pouvoir à Mme de CORDIER MELE, M. BOSSEBOEUF donne pouvoir à M. DEMARQUE **ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS** : Mesdames, Messieurs PFEIFFER, GUALINO PETIT, GUERAND, FRIAS, CASTANIA, DEGHAYE

Mme de CORDIER MELE est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE
REÇU EN PREFECTURE
le 21/09/2026
Application agréée E-legalite.com
21_RP-091-219104577-20260917-DEL25_35_1-

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

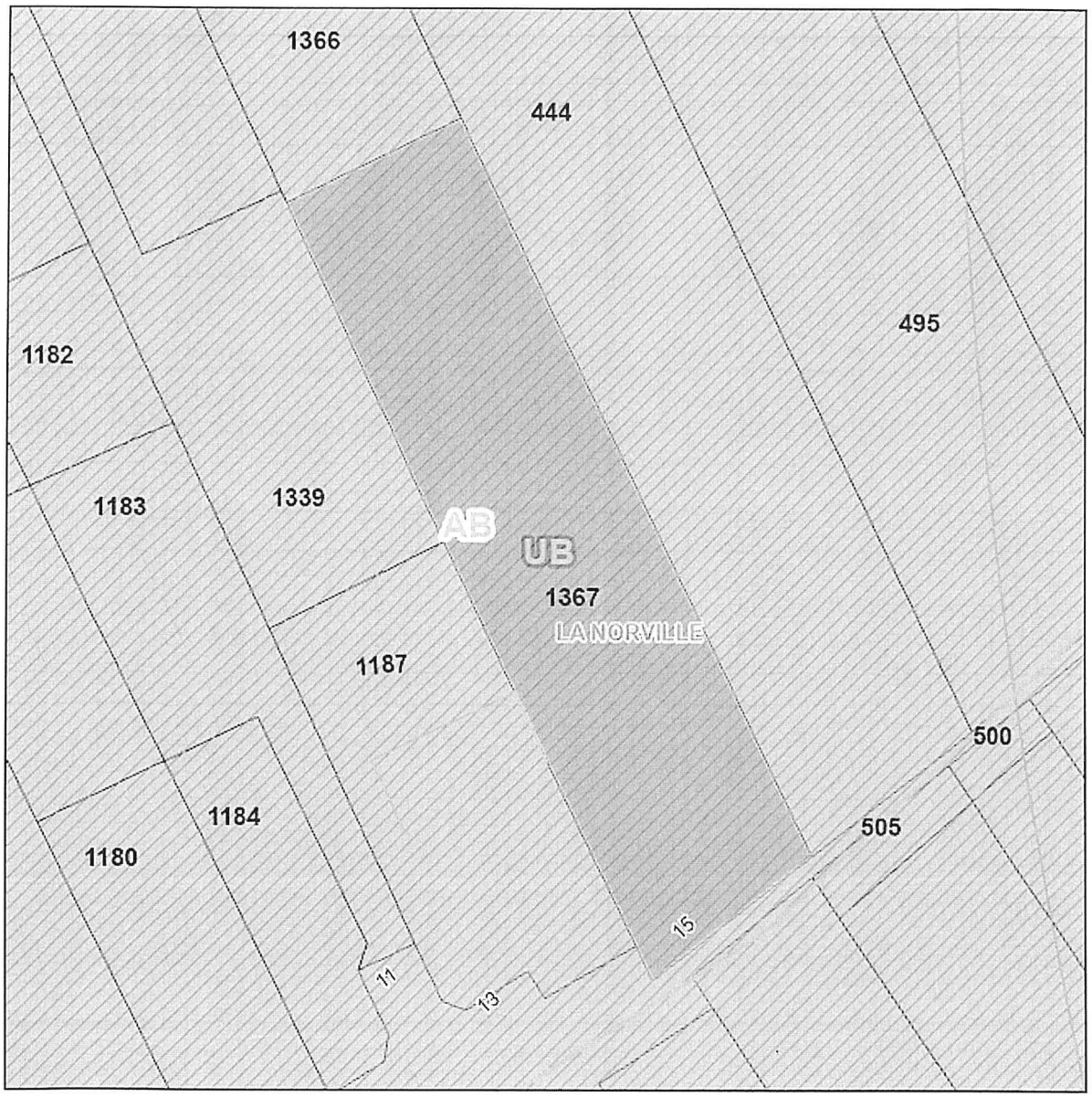

Date : 17/09/2026

Echelle : 1:500

Parcelle	**910457 AB1367**	
Commune	LA NORVILLE	Le terrain est bâti : Non
Adresse	0015 RUE DU GRAND PIGOREAU	Le terrain est dans un lotissement : Non
Surface	1015m²	

Propriétaire(s)	**N00010**
M NOIRE ROBERT PAUL EMILE (Principal)	

P.L.U.

Type	**Nom**	**Impact**
Zonages	UB	1026m²
Prescriptions	Secteur d'aléa fort de retrait-gonflement des argiles	1026m²
Prescriptions	OAP "densification raisonée" - Zone 3	1026m²

REÇU EN PREFECTURE
le 21/09/2026
Application agréée E-legalite.com
21_RP-091-219104577-20260917-DEL25_35_1-